

Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021



ID : 040-214000010-20210317-DELIB2021024-BF

# Débat d'orientation budgétaire 2021





# Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

## Sommaire

### Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal
- II. La situation économique et budgétaire
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2021

Budget Annexe « Les Garages »

Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

# I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :





- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le rapport doit présenter :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2021 s'inscrit dans un contexte international

## II. La situation économique et budgétaire

### A – Conjoncture internationale et nationale

L'année 2019 a vu apparaître le coronavirus SARS-CoV-2 . L'économie mondiale face à cette pandémie est de loin très incertaine et évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Les gouvernements respectifs ont mis en place des confinements qui se sont traduits au second trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Après les déconfinements progressifs au début de l'été

l'activité a repris au 3<sup>ème</sup> trimestre. Mais l'accélération du virus a pesé sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

La zone euro a connu une chute exceptionnelle du PIB due aux restrictions et aux confinements. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie, ...) souffrent davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

L'Union Européenne a suspendu le pacte de stabilité et de croissance, permettant une sortie des critères de déficit et d'endettement publics, afin de financer la relance post COVID. Un accord sur le Brexit a été entériné et est effectif depuis le 31 décembre 2020.

## **L'endettement de la France s'est aggravé**

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.



A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au financement des administrations publiques.

En France, la crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent (- 11% sur 2020). Le déficit public attendu sera de - 10,20 % en 2020 et estimé à - 8,50 % en 2021. Quant à la dette publique elle devrait atteindre 122,4 %. Cette dégradation des comptes publics est largement liée à la perte de recettes du fait de la baisse de l'activité ainsi qu'aux hausses des dépenses supplémentaires pour continuer à soutenir les secteurs les plus touchés par la crise.

## **Un taux de chômage qui baisse légèrement**

Le taux de chômage en France s'établit à 8 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, contre 9,1 % au trimestre précédent. L'Insee évoque une baisse en « trompe-l'œil ». En effet, en raison du deuxième confinement, un nombre important de personnes ont basculé vers l'inactivité, faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles.

## B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

Les principales mesures prévues dans le PLF 2021 s'articulent autour de l'engagement de l'Etat auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des Frances Services) et la stabilité des concours financiers de l'Etat aux Collectivités locales.

➤ Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales :

- Les dotations d'investissement restent inchangées.
- La stabilité globale des concours financiers de l'Etat.
- Le gel de la DGF.

➤ La fiscalité :

- Le FCTVA : Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une



logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive de façon progressive sur 3 ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » (ce sera le cas pour la commune d'Aire sur l'Adour) et en 2023 pour celles en « n+2 ».

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec :
  - la suppression du premier 1/3 de la taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021.
  - Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- La Fonction Publique Territoriale :
  - Gel du point d'indice (valeur inchangée depuis le 01/02/2017).
  - Augmentation du SMIC au 01/01/2021 : 10,25 € (+1,10 %).
  - Charges patronales seront stables.
  - Prime de précarité (indemnité de fin de contrat)

### III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2020 se situent à 6,12 M€ contre 5,96 M€ en 2019 soit une très légère augmentation (+ 2,58 %).

#### ➤ Une augmentation des impôts « Ménages »

Année	Impôts « Ménages » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « Ménages » en valeur	Evolution des Impôts « Ménages » en pourcentage
2015	3 383 023 €	+ 191 676 €	+ 6 %
2016	3 313 877 €	- 69 146 €	- 2,04 %
2017	3 324 561 €	+ 10 684 €	+ 0,32 %
2018	3 352 702 €	+ 28 141 €	+0,85 %
2019	3 428 656 €	+ 75 954 €	+ 2,27 %
2020	3 520 203 €	+ 91 547 €	+ 2,67 %

➤ Différents postes budgétaires sont en diminution cette année dûment impactés par la crise sanitaire (les redevances d'occupation du domaine public, les locations des salles municipales, les droits de place, ...).

- La taxe sur les déchets stockés a diminué (90 831 € en 2020 contre 96 045 € en 2019).
- La taxe sur la consommation finale d'électricité a augmenté (160 839 € en 2020 contre 116 030 € en 2019).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont diminué cette année (236 084 € en 2020 contre 260 787 € en 2019 soit - 9,47 %).
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF reçue	750 385	626 407	557 505	537 210	524 554	514 002
Evolution de la DGF en valeur	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295	- 12 656	- 10 552
Evolution de la DGF en %	-14,48	- 16,52	-11 %	- 3,64 %	- 2,36 %	- 2,01 %

➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSR reçue	369 538	387 907	416 629	431 036	461 503	484 117
Evolution de la DSR en valeur	+ 25 990	+ 18 369	+ 28 722	+ 14 407	+ 30 467	+ 22 614
Evolution de la DSR en %	+ 7,57	+ 4,97	+ 7,40	+ 3,34	+ 7,07	+ 4,90

➤ Une stagnation de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DNP reçue	40 447	48 536	47 048	42 343	50 669	50 719
Evolution de la DNP en valeur	+ 6 741	+ 8 089	- 1 488	- 4 705	+ 8 326	+ 50
Evolution de la DNP en %	+ 20	+ 20	- 3,07	- 10	+ 19,66	+ 0,10





## 2) Les dépenses de fonctionnement

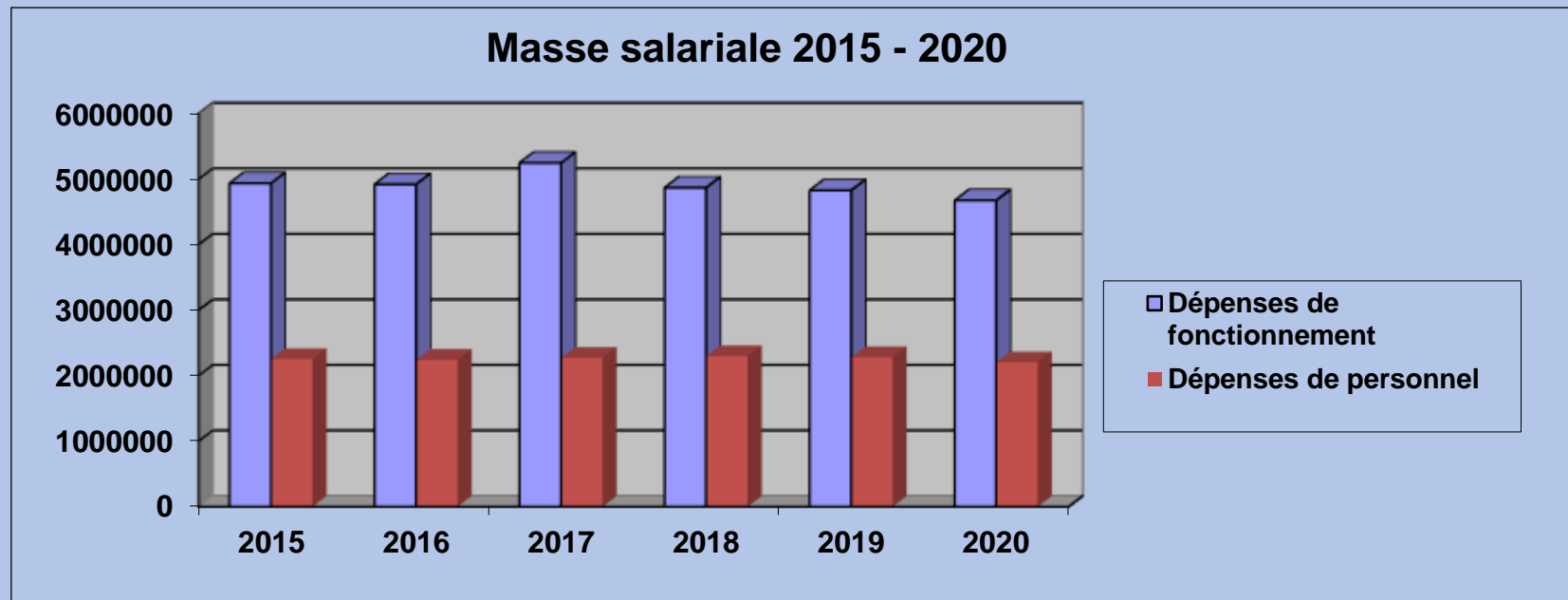
Les dépenses de fonctionnement 2020 diminuent très légèrement par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 4,68 M€ contre 4,83 M€ en 2019.

On peut noter une baisse de tous les chapitres comptables (les charges à caractère général (- 8,75 %), charges de personnel (- 3,38 %), charges de gestion courante (- 2,86 %), charges financières (-16,21 %).

A contrario, on constate une augmentation importante des atténuations de produits (+ 33,95 %). Cette augmentation s'explique par le versement/reversement du FPIC.



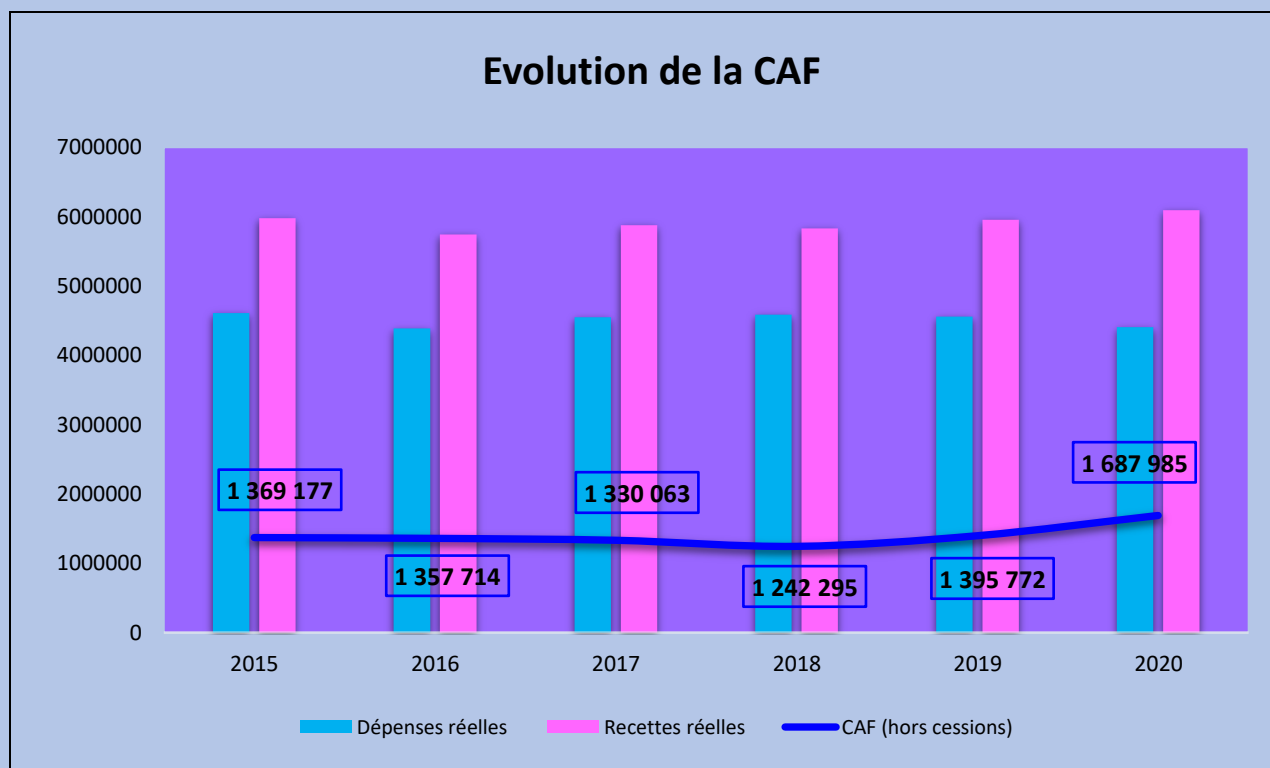
# Les charges de personnel diminuent (- 77 088 €).



### 3) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (appelé aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.

La capacité d'autofinancement de la commune augmente nettement cette année.



## 4) L'investissement

La commune a investi en 2020 pour 2,77 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 2,53 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2020. Il s'agit notamment des fonds de concours du Sydec, les travaux à l'Hôtel de Ville, , la démolition du garage Lahet, les travaux dans le cadre de l'Ad'Ap, la piste cavalière, toilettes Place du 19 mars...

La commune a perçu 4,13 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 270 000 euros. Il s'agit de subventions au titre de la rénovation de l'Hôtel de Ville.

## 5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 23 produits répartis entre 5 prêteurs (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Banque Postale et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2020, la commune a contracté un emprunt de 200 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et très significativement.

Alors qu'il dépassait les 9,34M€ en 2011, il était à 5,16 M€ en 2019 et est passé à 4,57 au 31 décembre 2020.





## La capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

La capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour est de 2,7 ans au 31 décembre 2020. Pour rappel elle était à 13,15 ans au 31 décembre 2013.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette au 31/12 (en euros)	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368	5 164 419	4 565 733
Capacité d'autofinancement (CAF)	1 369 177	1 357 714	1 330 063	1 242 295	1 395 772	1 687 985
Capacité de désendettement en nombre d'années	<b>4,72</b>	<b>4,41</b>	<b>4,41</b>	<b>4,51</b>	<b>3,70</b>	<b>2,70</b>

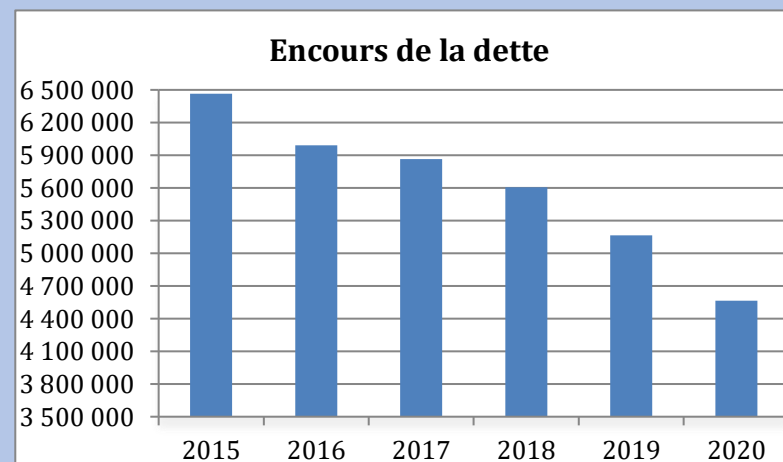
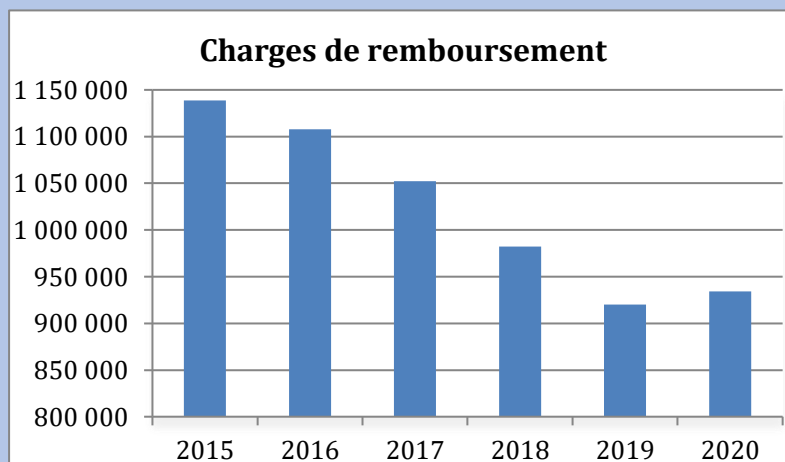
## Encours de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuité en capital	886 161	872 990	847 360	800 249	759 950	798 686
Annuité en intérêt	252 381	234 846	204 870	181 998	160 310	135 388
Annuité totale	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247	920 260	934 074
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	6 464 967	5 991 977	5 864 617	5 604 368	5 164 419	4 565 733
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	1,08	0,99	0,93	0,96	0,87	0,75



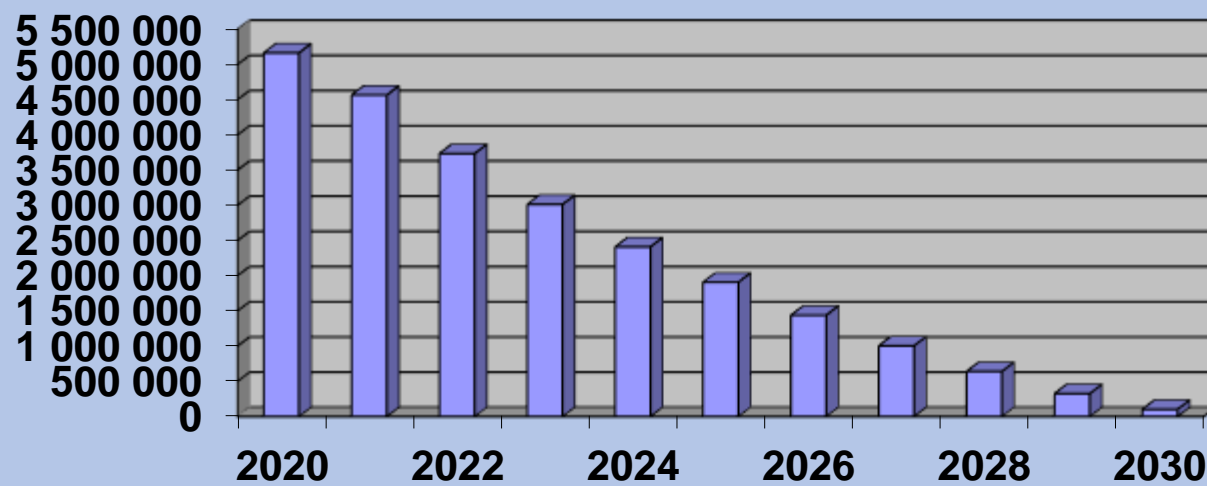
## Charges de remboursement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de remboursement (en euros)	1 138 542	1 107 836	1 052 230	982 247	920 260	934 074





## Extinction de la dette au 31 décembre





## IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2021

### Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »
- La réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)

### Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale

### Les principaux investissements qui devraient figurer en 2021 seraient :

- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP) ;
- Rénovation vestiaires/création toilettes publiques Stade municipal ;





- Réfection chemin goudronné camping municipal ;
- Amélioration des quartiers (divers chemins, ...) ;
- Divers équipements pour les services municipaux.

Ainsi le budget 2021 prendra en compte ces éléments et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

### Prospective pour l'année 2021 :

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. Les recettes d'investissement
4. Les dépenses d'investissement
5. Le recours à l'emprunt et encours de la dette

## 1. Les recettes de fonctionnement

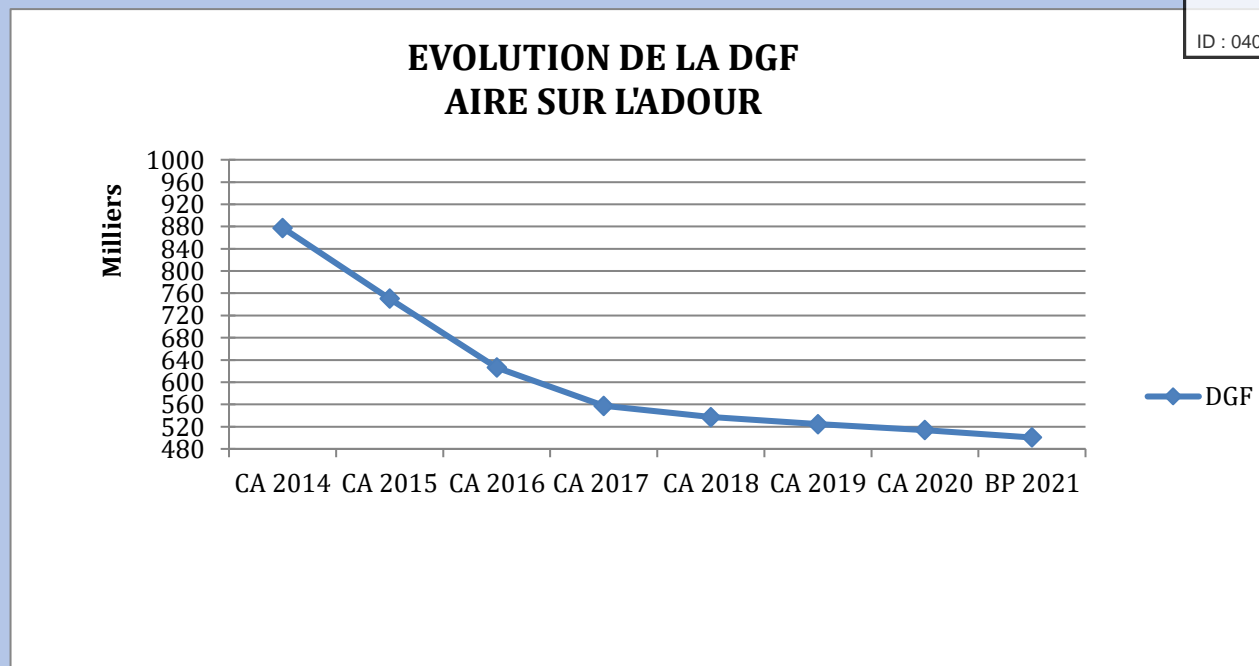
En matière de recettes, les orientations seront en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 142 000 €.
  
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2021. Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2021. A compter de 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2021 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2019 et novembre 2020 soit 0,2 %.

- Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DGF de l'Etat), pas notifié à la commune le montant qui lui sera versé en 2021. Il s'agit d'une estimation de l'AMF.

### Evolution de la DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
DGF reçue	877 387	750 385	626 407	557 505	537 210	524 554	514 002	500 608
Evolution de la DGF en valeur	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 68 902	- 20 295	- 12 656	- 10 552	- 13 394
Evolution de la DGF en %	- 7,19 %	-14,48	- 16,52	- 11	- 3,64	- 2,36	- 2,01	- 2,61



- Du fait de la pandémie, il est très difficile pour la commune d'évaluer les transactions. La commune envisage de percevoir une recette de 200 000 € en 2021.
- La taxe sur les déchets devrait être de 92 500 € contre 90 831 € en 2020.

- Il sera également prévu le versement de remboursement la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 105 000 €.
- Des travaux en régie seront également à prévoir (remplacement palan aux arènes, signalétique arboretum parc municipal, entourage bois des containers, travaux paysagers Rond-Point du Mas et au Centre d'Animation,...).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 380 000 €.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général :

Ces charges stagnent par rapport à l'année précédente.

Un cabinet sera mandaté pour apporter une aide suite à la relance du marché des assurances (10 000 €).

Des plantations de fleurs sur la ville pour 40 000€.

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages (17 100 €).

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (10 000 €).

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (reprise de concessions, ...) pour un montant de 30 000 €.

Des travaux en régie seront également à prévoir : (remplacement palan aux arènes, signalétique arboretum parc municipal, entourage bois des containers, travaux paysagers Rond-Point du Mas et au Centre d'Animation,...).....(17 150 €)

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, SST, Montage, AIPR,...).

➤ Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changement important par rapport à l'année précédente si ce n'est la stagiatisation d'agents qui étaient contractuels l'année passée.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

➤ Les charges de gestion courante :

Une stagnation (+1,31% par rapport à 2020) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.

Le montant 2021 sera de 108 386,03 € contre 106 985,88 € en 2020.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC ; ...).



➤ Les atténuations de produits :

L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait être identique à l'année précédente.

**3. Les recettes d'investissement**

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 270 544,77 €
- l'excédent de la section d'investissement 2020 soit 1 362 310,96 €

Cette année les dotations aux amortissements seront de 307 806,43 € et le montant au titre du FCTVA de 188 000 €.

Il est prévu une recette de 79 000 € pour la Taxe d'Aménagement.

Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2020 (1 400 000 €) sera à reporter en recettes d'investissement.

Un virement de la section de fonctionnement de 570 000 € pourrait être revu à la baisse en fonction de la notification de la fiscalité.

Un emprunt sera contracté cette année pour un montant d'environ 800 000 €.

#### **4. Les dépenses d'investissement**

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2020 en dépenses pour un montant de 2 528 343,97 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 831 245,70 euros au titre des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### **4.1 Travaux et équipements sportifs**

Il conviendra de prévoir une somme pour la rénovation des vestiaires et la création de toilettes publiques au stade municipal.

#### 4.2 Patrimoine historique et équipements culturels

Le remplacement du bar de l'Hôtel de Ville.

Le remplacement du treuil lustre salle des mariages

#### 4.3 Bâtiments et équipements publics

Les travaux d'accessibilité seront poursuivis.

La réfection des allées goudronnées au camping municipal sera réalisée.

#### 4.4 Equipement des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Pelle mécanique (100 000 €), nettoyeur mobile haute pression, isoairs, broyeur, panneaux de signalisation temporaires...

Des crédits sont prévus pour :

- l'informatisation de la Mairie.

#### 4.5 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir des sommes pour :

- route de Bordeaux : revêtements accès parcelles (35 000 €),
- création embarcadère canoë kayak (20 000 €),
- portail rue du Pont Rouge (10 000 €),
- la création du chemin du Brousseau (60 000 €).

#### 4.6 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels (11 300 €).

#### 4.7 Environnement

Des crédits seront prévus pour la plantation de myscanthus (3 500 €).

#### 4.8 Subventions d'équipements

Des dépenses seront à prévoir auprès :

- du SYDEC (rue Marcel Mémy, ...).
- Communauté de Communes (aménagement rue de Garaulet, rénovation toitures école Pierre Mendès France).



## ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 460 793	1 362 311
021 Virement de la section de fonctionnement	474 700	570 000
024 Produits des cessions	0	0
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	271 852	307 807
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 491 331	1 667 000
13 Subventions d'investissement	10 000	10 000
16 Emprunts	200 000	800 000
23 Régularisation avance forfaitaire	0	8 082
<i>Reports</i>	1 229 466	270 545
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 138 142</b>	<b>4 995 745</b>

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
16 Emprunts	798 686	831 246
20-21-23 Immobilisations	973 917	830 210
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	48 400	17 150
<i>Reports</i>	3 317 139	3 317 139
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 138 142</b>	<b>4 995 745</b>



# ANNEXE BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	40 010	46 653
013 Atténuation de charges	1 000	1 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	48 400	17 150
70 Produits de service	142 238	142 105
73 Impôts et taxes	3 895 421	3 965 112
74 Dotations, subventions et participations	1 407 147	1 374 443
75 Autres produits de gestion courante	372 000	380 000
76 Produits financiers	0	37
77 Produits exceptionnels	500	1 500
78 Reprises sur provisions	0	2 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 906 716</b>	<b>5 930 000</b>
DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 745 650	1 605 150
012 Charges de personnel	2 408 500	2 401 500
014 Atténuation de produits	246 477	306 976
022 Dépenses imprévues	25 000	25 000
023 Virement à la section d'investissement	474 700	570 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	271 852	307 807
65 Autres charges de gestion courante	579 537	589 386
66 Charges financières	149 000	115 000
67 Charges exceptionnelles	6 000	7 181
68 Dotations aux provisions	0	2 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 906 716</b>	<b>5 930 000</b>

# Budget annexe « Les Garages »



La commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma. Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 12 sont loués. Sur les 14, 2 sont trop petits pour être mis en location. Ce budget termine comme chaque année en excédent.

Les prévisions budgétaires 2021 :

Chap	Article	Libellé	2016	2017		2018		2019		2020		2021
			CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 000,00	0,00	22 138,43	0,00	26 388,02	0,00	28 604,67	0,00	28 604,22
	61521	Entretien sur bâtiments	0,00	6 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	12 000,00	0,00	15 500,00
	627	Services bancaires et assimilés			1,46	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
022	022	Dépenses imprévues		18 000,00		2 600,00		1 600,00		1 600,00		2 000,00
023	023	Virement section d'investissement										
65	6541	Créances admises en non valeur	0,00	36,85	36,85	100,00	0,00	100,00	0,00	200,00	0,00	200,00
65	658	Charges diverses de gestion courantes	0,00	1 108,66	0,00	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00	0,00	650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance										
	668	Autres charges financières										
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	2 000,00
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>32 145,51</b>	<b>38,31</b>	<b>35 498,43</b>	<b>0,00</b>	<b>38 748,02</b>	<b>0,00</b>	<b>44 564,67</b>	<b>0,00</b>	<b>48 964,22</b>
75	752	Revenus des immeubles	4 323,04	4 399,68	4 191,27	3 599,64	3 849,63	3 599,64	4 199,59	4 616,66	4 616,21	4 400,00
	758	Produits divers de gestion courante										
77	774	Subventions exceptionnelles										
002	002	Excédent de fonctionnement	23 422,79	27 745,83	27 745,83	31 898,79	31 898,79	35 748,42	35 748,42	39 948,01	39 948,01	44 564,22
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>27 745,83</b>	<b>32 145,51</b>	<b>31 937,10</b>	<b>35 498,43</b>	<b>35 748,42</b>	<b>39 348,06</b>	<b>39 948,01</b>	<b>44 564,67</b>	<b>44 564,22</b>	<b>48 964,22</b>



# Budget annexe : Lotissement communal

## « Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (14 lots vendus sur 23 et 2 réservés).

**Lotissement communal « Les Chênes »,  
12 lots à vendre à Aire sur l'Adour.**

**Lotissement  
Les Chênes  
à Aire sur l'Adour**

Situés route du Houga,  
à proximité immédiate  
de la Polyclinique  
dans un secteur  
calme et boisé,  
les lots vont de 760 m<sup>2</sup>  
à 1030 m<sup>2</sup>.

**À tous :**  
Avec l'AGS,  
Aire sur l'Adour n'est plus  
qu'à 35 mn de Pau (Aire  
centre à Place de Verdun  
à Pau) et qu'à 1h15 de la  
rocade de Bordeaux.  
Aire sur l'Adour  
c'est aussi :  
un patrimoine bâti  
exceptionnel, une offre  
de santé complète,  
un collège, deux lycées,  
un pôle petite enfance,  
un tissu associatif dense,  
des équipements  
culturels et sportifs  
de qualité, des circuits  
de bus scolaires...  
Bref, une ville qui  
conjugue histoire  
et inventivité.

**Au prix  
de 42 € TTC/m<sup>2</sup>,**  
les lots sont  
entièrement équipés  
(électricité, gaz,  
eau, assainissement  
collectif, réservation  
fibre optique...)

**Aire sur l'Adour, un nouveau mode de Ville**  
Rens. : Mairie d'Aire sur l'Adour - 05 58 71 47 00  
courriel : mairie@aire-sur-adour.fr



# Les prévisions budgétaires 2021 :

Chapitre	Article	Libellé	2017			2018			2019		2020		2021
			Reports	BP+DM	CA	Reports	BP+DM	CA	BP+DM	CA	BP	CA	BP
001	001	Déficit d'investissement reporté		1 841,60	1 841,60								
204	20421	Subventions d'équipement		5 000,00			5 000,00				5 000,00		
16	1641	Emprunts		16 000,00	0,00		16 000,00		333 120,09	324 196,00	57 000,00		57 000,00
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99	312 871,43	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>323 637,12</b>	<b>293 233,59</b>	<b>0,00</b>	<b>321 795,52</b>	<b>291 391,99</b>	<b>645 991,52</b>	<b>625 067,43</b>	<b>321 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>321 795,52</b>
001	001	Excédent d'investissement reporté					30 403,53	30 403,53	30 403,53	30 403,53	20 924,09	20 924,09	78 042,66
16	1641	Emprunts							324 196,00	324 196,00			
021	021	Virement section de fonctionnement											
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>323 637,12</b>	<b>323 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>645 991,52</b>	<b>645 991,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>
011	6015	Terrain à aménager											
	605	Achats de matériel	8 086,14		0,00	8 086,14		1 000,00			3 000,00		3 000,00
	608	frais accessoires sur terrains		1 317,39	0,00		1 317,39	11 000,00			13 043,09		18 042,66
	627	Service bancaire						350,00	350,00				
	022	Dépenses imprévues											
66	66111	Intérêts réglés à échéance						9 129,44	9 129,44				
023	023	Virement section d'investissement											
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		323 637,12	323 637,12		291 391,99	291 391,99	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86
043	608	frais accessoires sur terrains						9 479,44	9 479,44				
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 086,14</b>	<b>324 954,51</b>	<b>323 637,12</b>	<b>8 086,14</b>	<b>292 709,38</b>	<b>291 391,99</b>	<b>322 350,87</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>
70	7015	Ventes de terrains aménagés		32 245,13	32 245,13		0,00	0,00	0,00	0,00	57 119,00	57 118,57	
75	758	Autres produits de gestion courante											
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)		300 795,52	291 391,99		300 795,52	291 391,99	312 871,43	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52
043	791	Transfert de charges de gestion courante						350,00	350,00				
043	796	Transfert de charges financières						9 129,44	9 129,44				
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>333 040,65</b>	<b>323 637,12</b>	<b>0,00</b>	<b>300 795,52</b>	<b>291 391,99</b>	<b>322 350,87</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>